

syndrome d'hyperémèse cannabinoïde (SHC)

Par [Profil supprimé](#) Postée le 27/09/2022 14:45

Bonjour, je suis atteint du syndrome d'hyperémèse cannabinoïde lié au THC, je dois donc arrêter ma consommation, j'aimerais savoir si je peux la substituer par du CBD ? sans risque, j'ai aussi entendu parler du HHC, du temps de m'aider à passer le cap pour mon arrêt du THC, tout en gardant mes petits rituels au quotidien, merci d'avance

Mise en ligne le 30/09/2022

Bonjour,

Le syndrome cannabinoïde également appelé hyperémèse cannabinoïde, se caractérise par des épisodes répétés de nausées et de vomissements, et des douleurs abdominales intenses. Ces symptômes souvent très éprouvants, disparaissent le plus souvent entre 12 heures et 3 jours après l'arrêt. Seul le sevrage définitif permet la disparition du syndrome cannabinoïde. D'où nous vous rejoignons sur la nécessité pour vous de cesser de consommer.

Sans parler vraiment de substitution, l'utilisation du CBD comme alternative au THC pour se libérer de sa consommation de cannabis est fréquente et peut se révéler aidante. Cependant, dans votre situation il semble nécessaire que ce CBD ne contienne pas de THC sinon le risque de voir les symptômes de l'hyperémèse cannabinoïde persister n'est pas à exclure.

Le HHC (hexahydrocannabinol) est un cannabinoïde présent en très faible quantité dans les graines et le pollen de cannabis. Il est plus fréquemment fabriqué synthétiquement en laboratoire plutôt qu'extraire de la plante. Celui qui se trouve dans le commerce n'est donc pas extrait du cannabis, il est synthétisé. Aussi, comme pour tous les nouveaux produits de synthèse, l'intensité des effets et la composition du produit n'est pas garantie. Le HHC peut donc être plus ou moins fort, et ses effets sont aléatoires en fonction du lot dont il est issu. Il n'existe pas à ce jour de recherches scientifiques sur les risques immédiats ou à long terme de la consommation de HHC. Vous dire s'il peut être une alternative pour vous le temps de « passer le cap » serait une prédiction hasardeuse.

Vous parlez de « rituel », peut-être serait-il intéressant de réfléchir à une autre forme de rituel comme prendre le temps de faire quelque chose qui vous apaise, vous fait du bien, en extérieur ou chez vous, réfléchir à ce que vous aimiez faire et que vous aviez peut-être laissé de côté par exemple....

Si vous souhaitez être aidé dans cette réflexion, vous pouvez vous rapprocher d'une proche de confiance, qui vous connaît bien ; vous pouvez également vous rapprocher d'un professionnel de soin spécialisé à qui vous pourrez également poser vos questions.

Pour cela il existe des dispositifs spécialisés dans tous les départements, ce sont des consultations individuelles confidentielles et gratuites. Ne disposant d'aucune information concernant votre lieu de résidence, nous vous joignons le lien « adresses utiles » ci-dessous. Il vous permettra d'effectuer votre recherche.

Si vous souhaitez évoquer votre situation ou encore davantage d'information sur ces dispositifs, il est possible de nous contacter de façon anonyme et gratuite tous les jours au 0 800 23 13 13 de 8h à 2h ou par chat de 14h à minuit via notre site.

Bien cordialement

En savoir plus :

- [Adresses utiles du site Drogues info service](#)
- [CBD](#)